

Répartition du revenu et réformes fiscales en Suisse

dossierpolitique

2 avril 2012

Numéro 7

Politique fiscale. Depuis l'éclatement de la crise économique et financière mondiale, les questions relatives à la répartition des richesses et l'équité ont gagné en importance. L'on entend fréquemment dénoncer une « politique erronée » qui avantagerait quelques personnes et entreprises au détriment de la majorité, et creuserait en conséquence les inégalités. Le présent dossierpolitique décrit le développement des revenus et l'évolution à l'œuvre en Suisse. Il propose également une comparaison internationale et analyse, en parallèle, le système fiscal helvétique, facteur qui influence la répartition des revenus. Il s'agit de déterminer qui a bénéficié des réformes fiscales par le passé. Le document examine aussi l'évolution de la charge fiscale des entreprises et des personnes disposant de hauts revenus au cours de ces dernières années.

Résultats de l'étude

- ▶ En comparaison internationale, la Suisse affiche une évolution des revenus relativement stable.
- ▶ Les dernières réformes fiscales ont bénéficié principalement aux revenus bas et moyens. Ces réformes ont été financées avant tout par les entreprises et les hauts revenus.
- ▶ L'apport fiscal des entreprises et des hauts revenus a augmenté ces dernières années. Autrement dit, l'État est de plus en plus financé par une minorité de contribuables.

Position d'economiesuisse

- ▶ Il n'est pas nécessaire d'augmenter les impôts ni d'en instaurer de nouveaux en Suisse. Il faut rejeter les tentatives dans ce sens. Quant à la charge fiscale des entreprises, elle doit être allégée dans l'intérêt de la place économique.

Affirmations et faits

► Les études empiriques sur le système fiscal sont peu nombreuses, ce qui laisse la porte ouverte à de nombreuses affirmations sans lien avec la réalité.

Les affirmations du genre « le système fiscal helvétique bénéficie avant tout aux riches » ou telle ou telle réforme est un « cadeau fiscal pour les entreprises et les riches » reviennent régulièrement dans les débats. Cependant, si l'on examine le système fiscal de plus près, les faits ne confirment pas ces déclarations. Le présent dossierpolitique s'attache donc à examiner la répartition du revenu, son évolution et les facteurs qui l'influencent en Suisse. Il analyse aussi la charge fiscale en Suisse et ses variations au fil du temps. Trois affirmations font l'objet d'une évaluation sur la base de données accessibles au public :

- « Les riches sont de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres »
- « Les réformes fiscales bénéficient principalement aux tranches de revenu élevées »
- « Les entreprises et les haut revenus paient toujours moins d'impôts »

Affirmation 1 : « Les riches sont de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres »

► Les salaires ont augmenté dans toutes les classes de revenu.

Si l'on considère l'évolution des revenus, il est faux d'affirmer que les pauvres sont de plus en plus pauvres en Suisse. Au cours de ces dix dernières années, les personnes exerçant une activité lucrative, toutes classes de revenu confondues, ont vu leur salaire réel (hors inflation) augmenter. Les revenus des 10 % de contribuables aux salaires les plus bas ont enregistré une progression de 4,1 %, hausse nettement plus marquée que celle des revenus moyens et bas (2 % ou 3 %)¹. Les revenus des retraités ont aussi enregistré une hausse réelle, car les rentes AVS et AI sont adaptées à l'évolution des salaires et à celle des prix tous les deux ans. D'après l'Office fédéral de la statistique, le taux des personnes exposées au risque de pauvreté a constamment reculé en Suisse depuis le début de la crise. Cette évolution est contraire à celle d'autres pays industrialisés, comme l'Allemagne, le Japon, l'Autriche et les États-Unis, où les classes de revenu inférieures ont vu leur revenu réel reculer ces dernières années².

Il n'en reste pas moins que, en Suisse aussi, le revenu disponible d'une partie des ménages a diminué malgré l'augmentation des salaires et la baisse des impôts. Cela s'explique par la hausse générale des cotisations aux assurances sociales et des primes d'assurance maladie – outre la progression des prix du logement, laquelle varie d'une région à l'autre³. Cette évolution est imputable à l'absence de réformes structurelles en matière d'assurances sociales et dans le système de santé. À moins que les milieux politiques ne parviennent à rectifier le tir à temps, le gonflement incessant des dépenses des ménages pour ces deux domaines accentuera encore la pression sur le revenu disponible⁴.

¹ USS (2011). Rapport sur la répartition des revenus et de la fortune, dossier n° 77

² OCDE (2008), *Growing Unequal? Income Distribution and Poverty in OECD Countries*, OECD Publishing

³ Vcf. *economiesuisse* (2011). Quote-part fiscale de la Suisse : des apparences trompeuses, dossierpolitique n° 2

⁴ Cf. *economiesuisse* (2008). *Une politique financière durable pour la prospérité et la croissance*. *economiesuisse* (2011). *Pour une nouvelle politique suisse de la santé : lignes directrices de l'économie*. *economiesuisse* (2011). *Pour une mise en œuvre rigoureuse de la révision de l'AI*, dossierpolitique n° 11 (2011)

► En Suisse, les différences de revenu sont faibles.

Différences de revenus

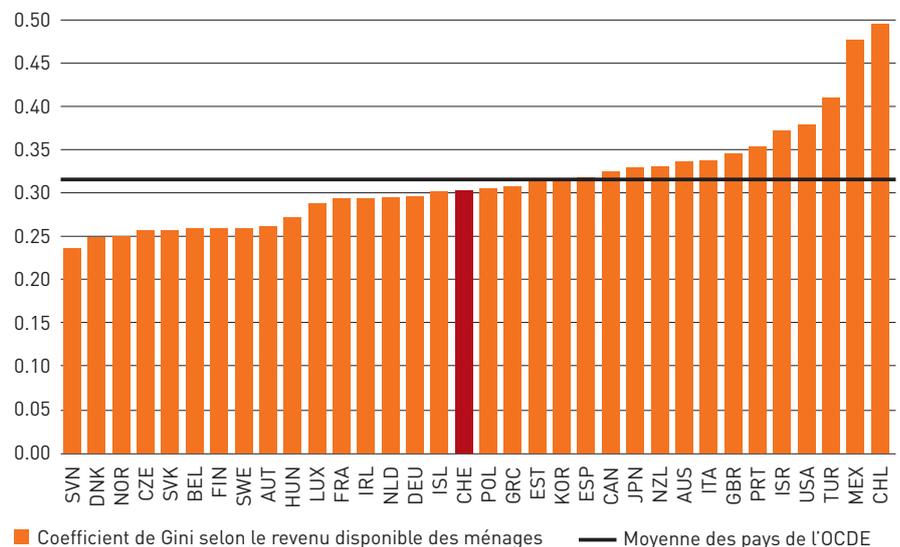
En comparaison internationale, les différences de revenu observées en Suisse sont inférieures à la moyenne internationale, quelle que soit la grandeur statistique utilisée. En l'occurrence, on utilise souvent le coefficient de Gini, qui varie entre 0 et 1. Une valeur nulle indique une répartition parfaitement égale, tandis qu'une valeur de 1 indique qu'une seule personne reçoit tout. Le graphique 1 montre le coefficient de Gini des États de l'OCDE sur la base du revenu disponible des ménages. La Suisse obtient une valeur de 0,303, inférieure à la moyenne internationale de 0,314. Les pays scandinaves et d'autres pays d'Europe de l'Est affichent les différences de revenu les plus faibles. Les différences sont particulièrement marquées dans des économies émergentes comme la Turquie, le Mexique et le Chili ainsi que dans les pays anglo-saxons (à l'exception de l'Irlande).

Graphique 1

► En Suisse, les différences au niveau du revenu disponible des ménages et du salaire sont inférieures à la moyenne de l'ensemble des pays industrialisés.

Différences de revenus faibles en Suisse en comparaison internationale

Coefficient de Gini des pays industrialisés calculé d'après le revenu disponible des ménages



Source : OCDE (2011). Divided We Stand : Why Inequality Keeps Rising

► Fort accroissement de la concentration des revenus dans les pays anglo-phones.

Si l'on examine la concentration des revenus sur une longue période, on voit qu'au cours de ces 30 dernières années le rapport entre les revenus supérieurs et l'ensemble des revenus a augmenté dans tous les pays industrialisés (graphique 2, page suivante). On note toutefois des différences considérables entre les États. Les revenus les plus élevés ont enregistré une augmentation supérieure à la moyenne principalement dans les pays anglo-saxons. La progression était particulièrement marquée aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Canada. En Europe et au Japon, la hausse était nettement moins forte. Des pays, tels que la France, la Suède et la Suisse affichent une évolution étonnamment stable depuis 1950. Dans ces pays, malgré la hausse enregistrée ces dernières années, la part touchée par le pour-cent des personnes aux revenus les plus élevés a baissé par rapport à 1950 et même nettement par rapport aux valeurs d'avant la Deuxième Guerre mondiale⁵.

⁵ Alvaredo, F., Atkinson, A.B., Piketty, T. et Saez, E. (2012). The World Top Incomes Database. <http://g-mond.parisschoolofeconomics.eu/topincomes>. Pour la Suisse : Schaltegger, C.A. et Gorgas, C. (2011). The Evolution of Top Incomes in Switzerland over the 20th Century, Swiss Journal of Economics and Statistics, 147(IV), pp. 479-519

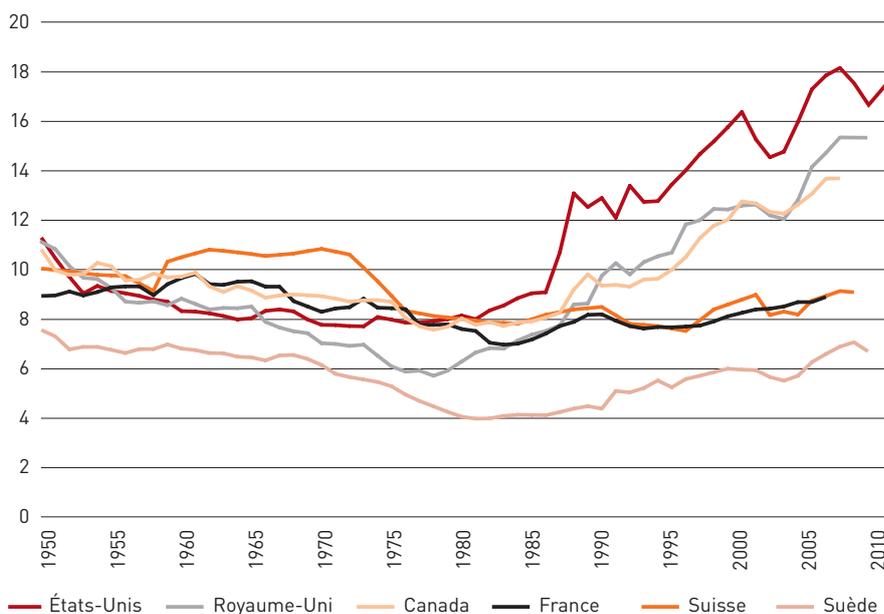
Les différences de revenu croissantes au niveau international suscitent des préoccupations justifiées, qu'il faut toutefois relativiser en raison des fortes fluctuations touchant les classes supérieures. En effet, des données relatives aux personnes aux revenus les plus élevés en Australie, au Canada, en Norvège et aux États-Unis montrent que 30 % environ de celles-ci se retrouvent dans une classe inférieure l'année suivante.

Graphique 2

► Au cours de ces dernières années, la concentration des revenus s'est accrue dans la majorité des pays industrialisés. En Suisse, la part des revenus du pour-cent de personnes aux revenus les plus élevés est restée étonnamment stable au fil du temps

Faible hausse de la concentration des revenus en Suisse

Part des revenus du pour-cent de personnes aux revenus les plus élevés, en %



Source : Alvaredo et al. (2012), Schaltegger et Gorgas (2011)

Les causes de l'augmentation des inégalités au niveau mondial

Dans le cadre d'une analyse exhaustive, l'OCDE a examiné l'augmentation des inégalités de revenu dans les pays industrialisés. Les causes étaient très similaires dans la majorité des pays et peuvent être résumées comme suit⁶ :

► Niveaux de formation différents

L'OCDE estime que l'augmentation de la main-d'œuvre hautement qualifiée est le principal vecteur des différences de revenu croissantes. Ainsi, dans les pays industrialisés, la concurrence entre les places économiques et la mondialisation ont induit une baisse de la demande en main-d'œuvre peu qualifiée. Selon l'OCDE, des investissements dans le système de formation sont essentiels si l'on souhaite réduire les différences de revenu. À cet égard, la Suisse a largement bénéficié de son système de formation dual, de ses universités de renommée internationale et de la forte propension des travailleurs à se perfectionner en permanence.

⁶

► Réglementation du marché du travail

Ces dernières années, la réglementation du marché du travail de nombreux pays industrialisés a subi des transformations majeures. Certaines réformes ont toutefois creusé les différences de revenu. La diminution des différences de charge fiscale et le recul des prestations d'assurance chômage ont un effet positif sur l'emploi, mais elles ont également tendance à creuser les différences de revenu. À l'inverse, la fixation d'un salaire minimum et une meilleure protection contre le licenciement réduisent les différences salariales. Cependant comme ces mesures ont un effet tendancielle négatif sur l'emploi, les différences de revenu peuvent néanmoins dans l'ensemble s'accroître⁷.

► Évolution du système fiscal

Au début des années 1980, les taux les plus élevés d'imposition du revenu se situaient entre 60 % et 70 % dans des pays comme la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et les États-Unis. Aujourd'hui, ils se montent à 40 % environ en moyenne au sein de l'OCDE. Dans le contexte d'une mondialisation croissante du marché des cadres et des spécialistes financiers, les revenus élevés auraient donc connu une progression supérieure à la moyenne. En comparaison internationale, les taux d'imposition les plus élevés appliqués en Suisse n'ont toutefois guère changé au cours des 30 dernières années. C'est une des raisons pour lesquelles la concentration des revenus ne s'est que peu accentuée en Suisse⁸. De plus, comme nous le montrons ci-dessous, les réformes fiscales réalisées ont surtout allégé les charges des bas revenus. Voilà qui contredit une affirmation récurrente selon laquelle ce seraient surtout les classes de revenu élevées qui bénéficieraient des réformes fiscales.

Affirmation 2 : « Les réformes fiscales profitent avant tout aux classes de revenu élevées »

Le système fiscal helvétique en comparaison internationale

Au cours des 40 dernières années, la quote-part fiscale, soit les recettes fiscales rapportées au PIB, a considérablement augmenté dans tous les pays industrialisés. Depuis 1965, la quote-part fiscale moyenne est passée de 25,4 % à 38,8 % (2009), même si l'évolution n'était pas identique d'un pays à l'autre. Alors que la quote-part fiscale helvétique a connu une progression presque constante, celle de différents pays, comme la Suède ou les Pays-Bas, a fortement reculé ces dernières années – sachant toutefois qu'ils partaient d'un niveau supérieur à la moyenne. En revanche, au sein de l'OCDE, la structure du système fiscal (part des différentes sources de financement de l'État à l'ensemble des recettes), est restée relativement stable. Comme il y a une quarantaine d'années, l'imposition des revenus et des bénéfices des entreprises est la principale source de recettes des pouvoirs publics. Elle génère 34 % de toutes les recettes fiscales en moyenne (cf. graphique 3). Divers impôts sur la consommation (32 %) et les contributions aux assurances sociales des employeurs et des travailleurs (28 %) revêtent également de l'importance. En comparaison, les impôts grevant la fortune et tous les autres impôts (impôts sur les véhicules à moteur ou droits de timbre, par exemple) jouent un rôle mineur.

► La charge fiscale s'alourdit alors que la structure des impôts reste relativement stable.

⁷ OCDE (2011). *Divided We Stand : Why Inequality Keeps Rising*

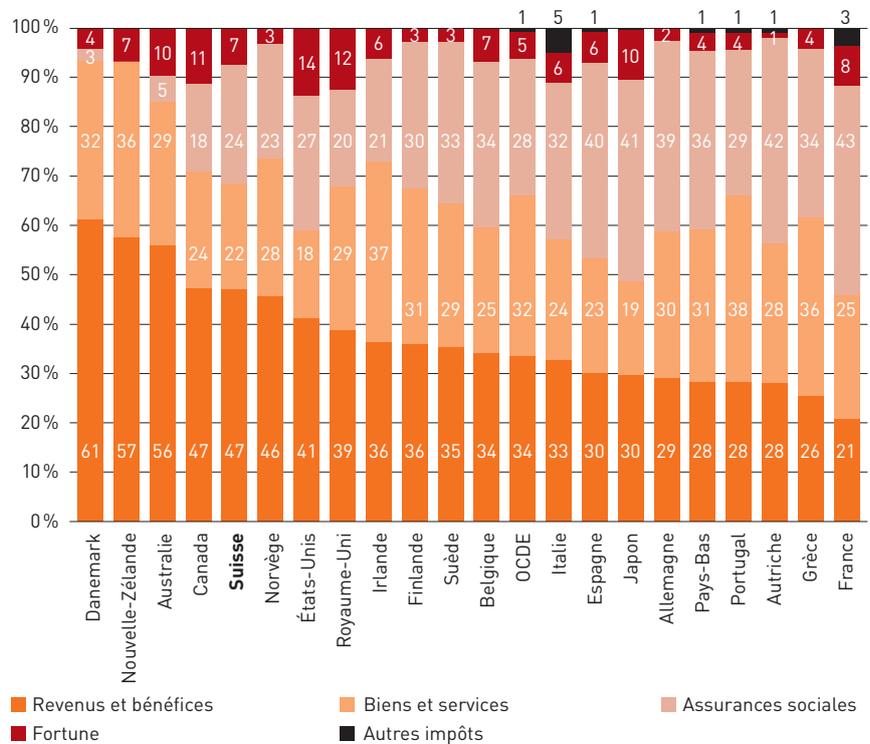
⁸ Piketty, T., Saez, E. et Stantcheva, S. (2011). *Optimal Taxation of Top Labor Incomes : A Tale of Three Elasticities*, CEPR Discussion Paper No. 8675

Graphique 3

► Les cotisations aux assurances sociales et la TVA jouent un rôle moins important en Suisse que dans d'autres pays. Près de la moitié des recettes fiscales proviennent de l'imposition des revenus et des bénéfices des entreprises.

Le système fiscal suisse ménage les revenus bas et moyens

Part des sources de financement à l'ensemble des recettes fiscales, en % (2009)



Source : OCDE (2011), OECD Revenue Statistics 1965-2010

► Le système fiscal suisse ménage les revenus bas et moyens.

Les impôts sur le revenu et sur les entreprises constituent de loin les principales sources de financement des activités de l'État en Suisse. Ils génèrent quelque 47 % des recettes. C'est nettement plus que la moyenne internationale (34 %). Dans les deux cas, une minorité de contribuables paient le gros de l'impôt considéré. En ce qui concerne les cotisations d'assurances sociales et les impôts sur la consommation, ils ont tendance à peser plus lourdement sur le budget des revenus bas et moyens. La charge fiscale est généralement proportionnelle du côté des cotisations aux assurances sociales, même si certains États ont plafonné la part du salaire soumise à cotisation. Dans ce cas, les revenus élevés paient davantage que les revenus bas et moyens en chiffres absolus, mais leur cotisation représente un pourcentage inférieur de leur revenu brut. Dans cet exemple, les cotisations d'assurances sociales ont un effet régressif. La taxe sur la valeur ajoutée a également un effet plutôt régressif. Des taux de TVA réduits ne sont pas le bon moyen de compenser cet effet, car les revenus élevés bénéficient également des rabais fiscaux.

► La TVA suisse est basse en comparaison internationale.

En Suisse, les biens et services sont imposés moins lourdement que dans d'autres pays. Les impôts concernés génèrent 22 % des recettes des pouvoirs publics – la moyenne internationale se situe à 32 %. Le taux de TVA normal (8 %) est le plus bas de tous les pays de l'OCDE, après le Canada et le Japon (tous deux 5 %). En tenant compte des récentes hausses en Grèce, en Irlande, en Italie, au Portugal, en Espagne et en Hongrie, la moyenne avoisine 21 % au sein de l'UE. La proportion des recettes fiscales provenant des cotisations aux assurances sociales est aussi inférieure à la moyenne internationale, soit 24 % (contre 28 %). Au vu de ce qui précède, l'imposition de la fortune, qui génère 7 % des recettes fiscales, joue un rôle plus important que la moyenne.

► Au cours des 20 dernières années, ce sont les revenus bas et moyens qui ont le plus bénéficié des allègements fiscaux en Suisse.

La répartition des charges fiscales évolue avec les réformes fiscales

On entend souvent affirmer que les baisses d'impôts profiteraient avant tout aux revenus élevés ou très élevés, tandis que les revenus bas et moyens n'en bénéficieraient guère. Les chiffres montrent une autre image (cf. graphique 4) : au cours des 20 dernières années, ce sont avant tout les revenus bas et moyens qui ont vu leur charge fiscale diminuer. La charge fiscale d'un particulier célibataire avec un revenu de 30 000 fr. a baissé de 54 % en moyenne. Pour les revenus intermédiaires (jusqu'à 80 000 fr.), la charge fiscale moyenne a reculé de 27 %. Pour un revenu de 1 mio.fr., la baisse a atteint 9,5 %, soit un tiers de la diminution dont ont bénéficié les revenus intermédiaires.

Calcul de la charge fiscale moyenne

La charge fiscale des différentes classes de revenu a été calculée sur la base des impôts cantonaux, communaux et ecclésiastiques des chefs-lieux de cantons et de l'impôt fédéral direct. Elle est indiquée en pourcentage du revenu brut de l'activité lucrative. Il a également été tenu compte de toutes les déductions légales ne nécessitant pas de justificatif⁹.

La charge fiscale moyenne d'une classe de revenu est établie à partir des impôts perçus dans les chefs-lieux de canton pondérée en fonction du nombre d'habitants. La somme de tous les montants pondérés correspond à la charge fiscale moyenne d'une classe de revenu à l'échelle de la Suisse. Le présent dossierpolitique compare et analyse la charge fiscale des personnes physiques célibataires, mariées sans enfants et mariées avec deux enfants en 1990 et en 2010.

Exemple : la charge fiscale moyenne d'une personne mariée avec deux enfants et un revenu brut du travail de 100 000 fr. se montait à près de 14 520 fr. en 1990 (14,5 %). En 2010, ses impôts se montaient à 7200 fr, soit 7,2 % du revenu. Cela correspond à une baisse de plus de 50 % depuis 1990¹⁰.

► Depuis 1990, les familles ont bénéficié d'allègements fiscaux importants.

Le graphique 4 montre par ailleurs l'allègement de la charge fiscale des personnes physiques mariées avec et sans enfants depuis 1990. Dans les deux cas, les allègements proportionnellement les plus importants ont bénéficié avant tout aux revenus bas et moyens (jusqu'à 95,6 % du volume). En effet, une famille avec deux enfants et un revenu de 80 000 fr. a vu ses impôts baisser en moyenne de plus de 60 % entre 1990 et 2010.

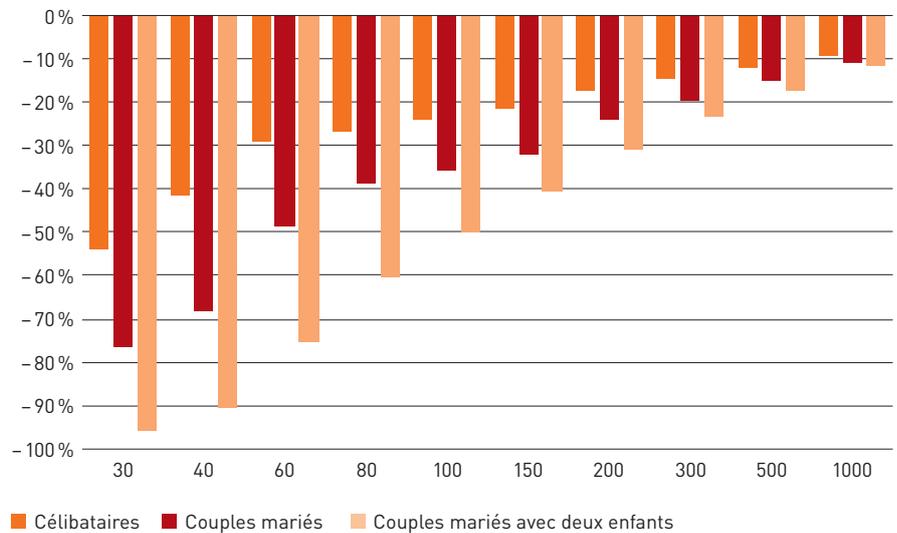
⁹ Administration fédérale des contributions (2011). Chefs-lieux des cantons. Nombres cantonaux 2010, p. 7

¹⁰ La comparaison porte sur les chiffres statistiques absolus sans tenir compte de l'inflation. Entre 1990 et 2010, le renchérissement a atteint 32 %.

Graphique 4

► Depuis 1990, toutes les classes de revenu ont bénéficié d'allègements fiscaux. Ces derniers ont profité majoritairement aux revenus bas et moyens et en particulier aux familles.

Évolution de l'impôt sur le revenu par classe de revenu entre 1990 et 2010 (revenu en milliers de francs)



Source : Administration fédérale des contributions (2011), propres calculs (sans correction de l'inflation)

D'une manière générale, la charge fiscale des personnes mariées a diminué davantage que celle des contribuables célibataires jusqu'à un revenu du travail brut de 100 000 fr. Ainsi, les impôts perçus sur un revenu brut du travail de ce montant ont reculé de 24 % environ pour les célibataires et de plus de 35 % pour les personnes mariées. La baisse a été encore supérieure pour les couples mariés avec deux enfants – plus de 50 %. Cette diminution est plus de deux fois plus importante que celle dont ont bénéficié les contribuables célibataires. Il est également frappant de constater qu'au fur et à mesure que le revenu augmente, les différences entre les trois catégories diminuent. Pour le revenu le plus élevé (1 mio.fr.) la différence entre les contribuables célibataires et les familles avec deux enfants ne se monte plus qu'à 2,7 points de pourcentage.

► Des réformes fiscales focalisées sur les personnes physiques.

En résumé, cela montre que les revenus élevés ont bénéficié d'allègements fiscaux nettement inférieurs à ceux des tranches de revenu basses et moyennes. Ces 20 dernières années, ce sont les familles avec deux enfants qui ont le plus bénéficié des baisses d'impôts. Ces allègements témoignent du grand nombre de réformes fiscales mises en œuvre aux niveaux cantonal et fédéral. Et ce n'est pas terminé, d'autres allègements fiscaux en faveur des personnes physiques se profilent à l'horizon. Une autre réforme d'envergure est prévue pour abolir la discrimination des couples mariés au niveau fédéral (cf. tableau 1). Elle s'inscrit dans le prolongement de la réforme de l'imposition des couples mariés (2008) et de celle de l'imposition des familles (2011). À elles seules, ces deux réformes ont induit une baisse des recettes fiscales de quel-que 1 mrd fr. Depuis 2008, les allègements fiscaux introduits ou prévus au niveau fédéral pour les personnes physiques atteignent un volume de 2350 à 2750 mio.fr. par an.

Tableau 1

► Les réformes fiscales réalisées et prévues en faveur des personnes physiques se focalisent plus particulièrement sur les couples mariés et les familles.

Réformes fiscales au niveau fédéral pour les personnes physiques depuis 2008

Allègements en millions

Réforme de l'imposition des couples mariés (2008)	480 Mio.
Introduction d'une déduction pour les couples mariés	
Augmentation de la déduction pour double gain	
Réforme de l'imposition de la famille (2011)	520 Mio.
Introduction d'un barème pour les personnes avec enfants	
Déduction pour frais de garde de 10 000 fr. max	
Compensation de la progression à froid (2011)	450 Mio.
Adaptation annuelle des barèmes et des déductions à l'inflation	
Prévu : abolition de la discrimination des couples mariés	900 – 1'300 Mio.
Suppression de la pénalisation des couples mariés par rapport aux couples vivant en concubinage	
Total	2'350 – 2'750 Mio.

Source : Département fédéral des finances (DFF)

► Les réformes fiscales ont accentué la progression fiscale.

Comme le montre le graphique 5, les réformes fiscales de ces dernières années ont non seulement réduit la charge fiscale¹¹ de toutes les classes de revenu, mais elles ont également modifié la progression fiscale et donc l'imposition relative des classes de revenu. D'une manière générale, la progression fiscale s'est accentuée en raison de l'augmentation des allègements en faveur des bas revenus. En 1990, la charge fiscale d'une personne célibataire avec un bas revenu (30 000 fr.) atteignait 2520 fr., soit 9 %, contre 267 283 fr. ou 38 % pour les hauts revenus (1 million). Cela signifie que, en 1990, les hauts revenus payaient 4,3 fois plus d'impôts que les bas revenus. En 2010, le multiplicateur a atteint 8,6. On a observé un effet similaire entre les couples non mariés et les couples mariés avec et sans enfants. Le coefficient s'est également modifié au détriment des contribuables célibataires. Par rapport à la progression, rien ne permet de dire que les hauts revenus auraient profité davantage que la moyenne des réformes fiscales.

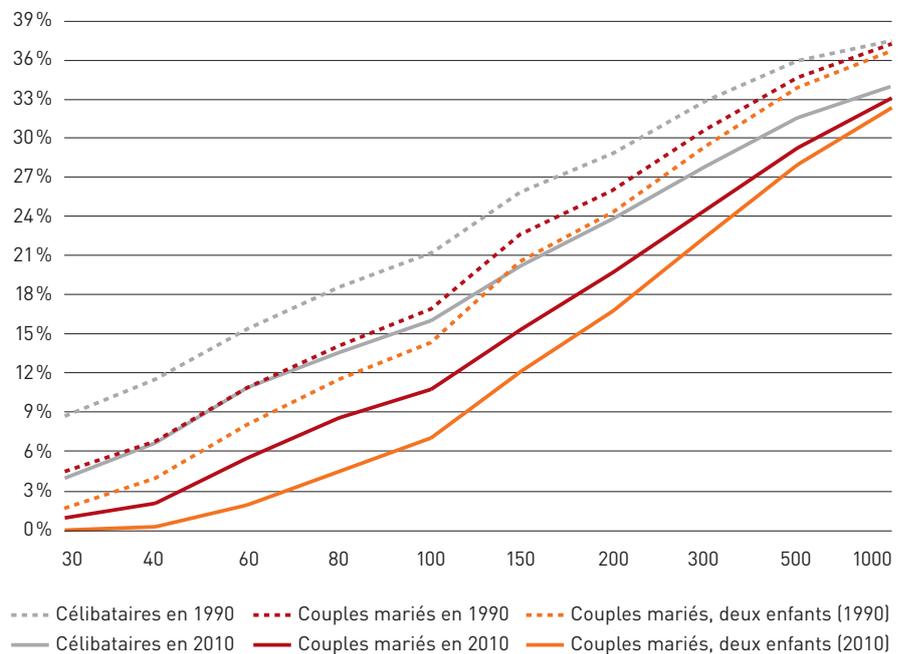
¹¹ La charge fiscale est indiquée en pour-cent du revenu du travail brut. Il est tenu compte de toutes les déductions légales ne nécessitant pas de justificatif. Administration fédérale des contributions (2011). La charge fiscale en Suisse. Chefs-lieux des cantons – nombres cantonaux 2010, p. 7

Graphique 5

► La progression fiscale s'est accentuée au cours des 20 dernières années. Proportionnellement, c'est l'imposition des familles avec deux enfants qui a le plus diminué.

Progression fiscale 1990 / 2010 (classes de revenu en milliers de francs)

Charge fiscale, en % du revenu



Source : AFC (2011), propres calculs (sans correction de l'inflation)

Affirmation 3 : « Les entreprises et les hauts revenus paient de moins en moins d'impôts »

► Une petite minorité de contribuables paie près de 80 % des recettes fiscales.

Financement de l'État

On entend souvent dire que les entreprises et les hauts revenus paient de moins en moins d'impôts. Pour la Suisse, cette affirmation ne résiste pas à l'examen des faits. L'Administration fédérale des contributions (AFC) a récemment publié des données détaillées sur la répartition des revenus et la charge fiscale au titre de l'impôt fédéral direct¹². Le graphique 6 montre la répartition de la charge fiscale par classe de revenu sur la base du revenu imposable, c'est-à-dire après retranchement de toutes les déductions. Il apparaît que les 10 % de contribuables aux revenus les plus élevés paient près de 80 % des recettes fiscales. Et près de 41 % des recettes de la Confédération au titre de l'impôt fédéral direct sont le fait du pour-cent de contribuables aux revenus les plus élevés. Cinq ans auparavant, ces taux étaient de respectivement 74 % et 37 %. La solidarité entre les différentes classes de revenu apparaît pleinement quand ces chiffres sont mis en regard de la part du revenu absorbée par les impôts. Ainsi, le pour-cent de contribuables aux revenus les plus élevés représente 12 % de l'ensemble des revenus imposables, ce qui est beaucoup moins que sa part aux recettes fiscales (41 %). À l'inverse, les 50 % de contribuables aux revenus les plus bas touchent quelque 18 % des revenus imposables et paient 2 % des impôts versés.

¹²

Administration fédérale des contributions (2011). Impôt fédéral direct : Répartition des revenus d'après les centiles – Répartition des contribuables par classes de revenu imposable. <http://www.estv.admin.ch/dokumentation/00075/00076/00701/01231/index.html?lang=fr>

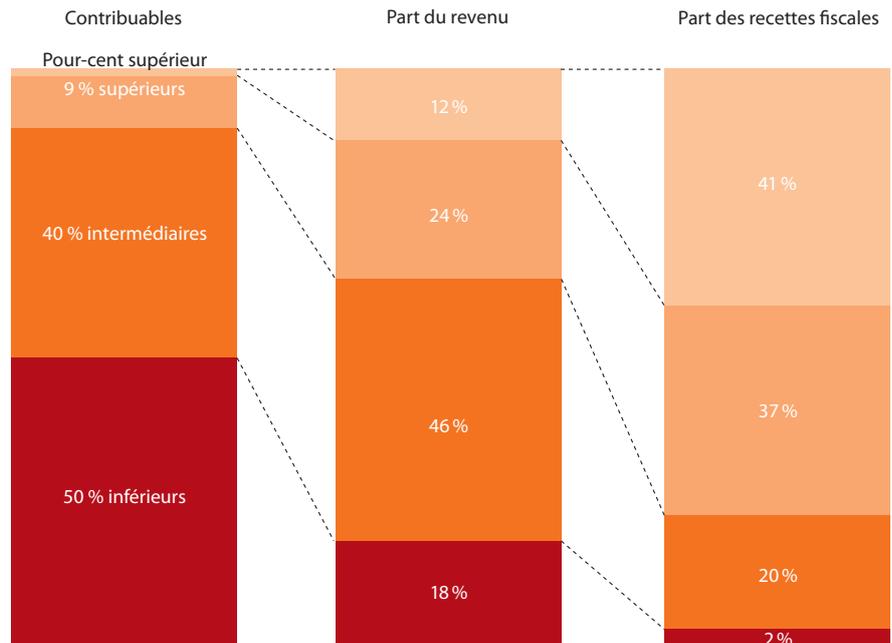
Il en ressort que la charge fiscale est répartie de manière moins égale que les revenus des contribuables, en raison de la forte progressivité des taux d'imposition. Aujourd'hui, près de 30 % des contribuables ne paient pas d'impôt fédéral direct. Le taux d'imposition marginal pour un revenu de 30 000 fr. se monte à moins de 1 %, tandis qu'une personne avec un revenu de plus de 176 000 fr. est déjà soumise au taux maximal de 13,2 %.

Graphique 6

► Le pour-cent de contribuables les plus aisés touche 12 % des revenus imposables et paie 41 % des recettes fiscales. Les 50 % de contribuables les plus modestes touchent quelque 18 % des revenus imposables et paient 2 % des impôts versés.

Système fiscal solidaire de la Suisse

Impôt fédéral direct : part des classes de revenu aux recettes (2008)



Source : Administration fédérale des contributions (2011)

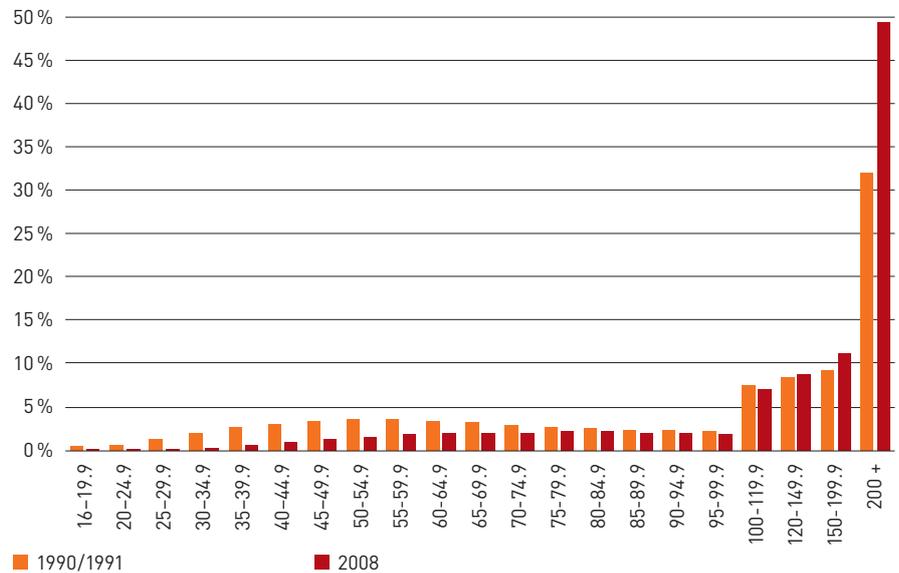
► Au cours des 20 dernières années, la contribution des revenus élevés aux recettes fiscales a continuellement augmenté.

Évolution de la contribution fiscale des diverses classes de revenus

Outre l'analyse statistique de la répartition de la charge fiscale par classes de revenus, il est possible d'illustrer l'évolution de la contribution fiscale des diverses classes de revenus sur la base de l'impôt fédéral direct (cf. graphique 7). Sous cet angle non plus, rien n'indique que les contribuables à revenus élevés paient proportionnellement moins d'impôts que les autres contribuables. Au contraire, on observe depuis 1990 un recul de la part aux recettes de l'impôt fédéral direct pour l'ensemble des revenus annuels inférieurs à 120 000 fr., alors que pour les revenus supérieurs à 200 000 fr. en particulier, la hausse est significative. Entre 1990 et 2008, la contribution de ces derniers est en effet passée de 31 % à plus de 49 %. Deux facteurs expliquent cette évolution : la hausse des salaires, d'une part, et l'augmentation du nombre de personnes dans les classes de revenus élevés, d'autre part, ce second facteur étant prédominant avec une hausse de plus de 370 %.

Graphique 7

► La contribution de la plupart des classes de revenus aux recettes totales de l'impôt fédéral direct a diminué par rapport à 1990.

Contribution des classes de revenus aux recettes totales de l'impôt fédéral direct (en milliers de francs)

Source : Administration fédérale des contributions (2011), calculs propres.

► Fort recul des taux d'imposition des bénéficiaires au cours des dernières années...

Évolution de la contribution fiscale des entreprises

Le net abaissement des taux d'imposition des bénéficiaires au cours des dernières années est souvent mis en avant dans les débats politiques portant sur la contribution fiscale des entreprises. Des voix qui soulignent par ailleurs que même en cas de bénéficiaires, plus aucun impôt n'est dû en raison de la possibilité de déduire les pertes. Un examen attentif du taux d'imposition moyen des bénéficiaires dans les pays industrialisés de l'OCDE révèle que depuis 1981, celui-ci est passé de près de 48 % à moins de 26 %. En Suisse, les taux en vigueur dans les différents cantons varient entre 12,2 % et 24,2 %¹³. Ces pourcentages comprennent le taux d'imposition nominal des bénéficiaires au niveau fédéral, qui est de 8,5 %. Contrairement aux cantons où les réformes fiscales sont fréquentes, la Confédération n'a pas abaissé son taux depuis 1998. Au plan international, la Suisse reste un site d'implantation attrayant pour les entreprises, mais elle a perdu une partie de son avance ces dernières années. Aujourd'hui, les taux en vigueur dans certains pays d'Europe de l'Est ainsi qu'en Irlande (12,5 %) sont plus faibles qu'en Suisse. La crise économique et financière ainsi que les problèmes d'endettement qui en résultent n'ont à ce jour ni stabilisé la situation, ni conduit à une inversion de la tendance à la baisse à long terme. Les pays industrialisés qui ont récemment relevé leurs impôts sont intervenus au niveau de la taxe sur la valeur ajoutée et, en partie, de l'impôt sur le revenu.

► ... et hausse considérable des recettes pour l'État.

Le recul des taux de l'impôt sur le bénéfice et la possibilité de déduire les pertes ne constituent toutefois qu'une face de la médaille. Dans de nombreux États, la diminution de l'imposition des bénéficiaires s'est en effet accompagnée d'une extension de l'assiette fiscale. D'une manière générale, cela a permis non seulement de simplifier et d'améliorer les systèmes fiscaux, mais aussi de les rendre plus performants. Conjuguée à la forte progression des bénéfices des entreprises, cette évolution a conduit à une augmentation de la contribution fiscale moyenne des entreprises dans l'OCDE, que ce soit en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) ou des recettes publiques. De 1985 à 2005, les

¹³ Hinny, P. (2012). Droit fiscal 2012. Zurich: Schulthess

recettes de la fiscalité des entreprises se sont accrues, passant de 2,7 à 4,0 % du PIB. Durant ce même laps de temps, leur part aux rentrées totales de l'État a augmenté de 3 % pour s'inscrire à 11 %¹⁴. Entre-temps, ces chiffres ont quelque peu diminué dans le sillage de la crise économique et financière et de la contraction des bénéfices.

► La contribution apportée par les entreprises au financement de l'État est de plus en plus importante.

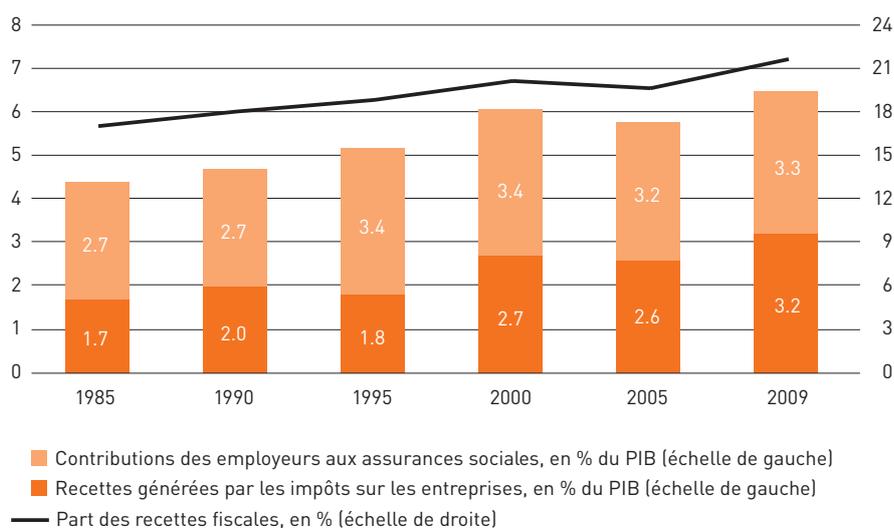
La Suisse a connu une évolution similaire (cf. graphique 8). Comparé à la croissance économique et aux autres recettes publiques, les rentrées au titre de l'imposition des entreprises et des cotisations des employeurs aux assurances sociales se sont accrues dans une proportion supérieure à la moyenne au cours des 25 dernières années. Contrairement à l'évolution observée dans la plupart des pays industrialisés, où elles ont marqué un net recul en 2008/2009, elles ont continué d'augmenter en Suisse. Dans l'ensemble, la contribution fournie par les entreprises au financement des pouvoirs publics suisses n'a cessé de progresser depuis 1985, passant de 17 à 22 %, les parts respectives des cotisations aux assurances sociales et de l'imposition des entreprises étant plus ou moins équivalentes.

Graphique 8

► Depuis 1985, les recettes issues de l'imposition des entreprises et des cotisations aux assurances sociales versées par les employeurs se sont accrues dans une mesure supérieure à la moyenne, leur part aux rentrées fiscales étant passée de 17 à 22 %.

Contribution fiscale des entreprises en Suisse

Imposition des entreprises et cotisations des employeurs en % du PIB (1985-2009)



Source : OCDE (2011). Statistiques des recettes publiques 1965-2010. Paris : OCDE

Conclusions

► Écarts de revenus croissants dans tous les pays industrialisés.

Depuis l'éclatement de la crise économique et financière et des problèmes d'endettement rencontrés dans son sillage par de nombreux pays industrialisés, les questions relatives à la répartition des revenus et à l'équité fiscale ont gagné en importance. Dans pratiquement tous les États, l'accroissement de la concentration des revenus résulte plus de changements fondamentaux, tels que la mondialisation, que de la politique menée par les gouvernements respectifs.

¹⁴ OCDE (2011). Statistiques des recettes publiques 1965-2010. Paris : OCDE

Cependant, la politique peut influencer sur cette évolution, comme la démontré l'OCDE, qui a mis en exergue l'importance du système fiscal en tant qu'élément clé, au même titre que le système de formation et les mesures de régulation du marché du travail.

► En Suisse, les réformes fiscales ont permis d'atténuer les inégalités.

Si la concentration des revenus s'est récemment accentuée quelque peu en Suisse, elle reste inférieure à la moyenne internationale. À noter également que sa progression a été moins marquée dans notre pays que dans la plupart des autres États. Cette évolution est due non seulement au système de formation et à la propension élevée des travailleurs à se perfectionner, mais aussi au système fiscal en place. Un système qui, en Suisse, se distingue par son caractère solidaire et sa formidable stabilité sur la durée. Ces dernières années, ce sont principalement les classes de revenus faibles et moyens qui ont bénéficié de baisses d'impôts, lesquelles ont conduit à une augmentation de la progression fiscale. Celle-ci a permis d'atténuer, par rapport à 1990, les inégalités en matière de répartition des revenus. Sous l'effet de la hausse de la contribution des revenus élevés aux recettes totales de l'impôt fédéral direct, mais aussi de la part financée par les entreprises, la charge fiscale a pu, en partie, être fortement réduite au cours des 20 dernières années, sans que les recettes fiscales ne diminuent. Autrement dit : sans la hausse des revenus et du nombre de personnes de la classe des revenus les plus élevés, des baisses d'impôts de cette ampleur n'auraient guère été possibles pour les classes de revenus modestes et moyens en particulier.

Le monde politique a donc réussi, par des mesures fiscales appropriées, à freiner la légère croissance des écarts de revenus et à renforcer la solidarité entre les classes de revenus. Dans ce contexte, les diverses exigences politique telles que l'introduction d'un impôt sur les bonus, d'un impôt fédéral sur les successions ou encore d'un rapport minimal entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé versés au sein d'une entreprise (initiative 1:12) sont inutiles. Elles nuiraient à l'attrait de la place économique helvétique et, plutôt que de gommer les inégalités en matière de répartition de revenus et de fortunes, elles créeraient de nouveaux problèmes.

► Les entreprises ont besoin d'allègements et de mesures d'impulsion.

Si elle entend préserver ses emplois, la Suisse doit rester un site d'implantation attrayant du point de vue fiscal pour les entreprises. Certes justifiées, les réformes en faveur des personnes physiques ne doivent pas prendre le pas sur les mesures dans le domaine de l'imposition des entreprises. Il convient de poursuivre les efforts dans ce domaine, le différend fiscal avec l'UE n'étant qu'un des aspects du problème. Parmi les réformes annoncées en décembre 2008 déjà par le Conseil fédéral figurent des mesures destinées à réduire les charges fiscales inutiles pour les entreprises et à renforcer la position de la Suisse dans la concurrence fiscale internationale. Dans un contexte économique difficile, les entreprises suisses ont besoin d'allègements et de mesures donnant une impulsion à la croissance, d'où la nécessité d'accélérer le processus et de mener à bien rapidement la réforme de l'imposition des entreprises III.

Pour toutes questions :

frederic.pittet@economiesuisse.ch
martin.weder@economiesuisse.ch
vincent.simon@economiesuisse.ch

economiesuisse, Fédération des entreprises suisses
1, carrefour de Rive, case postale 3684, 1211 Genève 3
www.economiesuisse.ch